



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 octobre 2022

DATE DE CONVOCATION

14 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221020-22_10_20_07-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt octobre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir de M. Claude VDERDREAU](#)), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Zineb HEMAIRIA ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Guy MORELLE ([pouvoir de Mme Nathalie SEGUIN](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de M. Olivier GAUTHRON](#)), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU.

Étaient absents :

Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir à M. Guy MORELLE](#)), M. François BIGEARD ([supplié par M. Benjamin BONIN](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([supplié par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([supplié par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Claude VERDREAU ([pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)).

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

20/10/2022/07

**NOMBRE DES
MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 26
VOTANTS : 32**

Objet : Décision Modificative N°4 (DM 4) du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Communautaire que, par la délibération n°15/09/2022/03 en date du 15 septembre dernier, le Conseil Communautaire a décidé d'opter pour une répartition dite « dérogatoire libre » pour le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2022, à hauteur de 48 470,00 € (Quarante-huit mille quatre cent soixante-dix euros) pour la part communale et de 57 136,00 € (Cinquante-sept mille cent trente-six euros) pour la part de l'Établissement Public à Coopération Intercommunale.

Les inscriptions au Budget Primitif ont été prévues par rapport à l'exercice 2021 avec un mode de calcul de droit commun.

Le Conseil Communautaire ayant fait le choix d'affecter une part supplémentaire à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le montant budgétisé n'est plus suffisant.

Il nous appartient donc de procéder à une inscription complémentaire, d'un montant de 2 200,00 € (Deux mille deux cents euros).

En conséquence, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°4 (DM4), afin d'inscrire les crédits correspondants :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Dépense - fonctionnement :

739223.NA.01	Fonds de péréquation ressources intercommunales	+ 2.200,00 €
62875.PERI.421	Remboursement aux communes membres du groupement	- 2.200,00 €

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission réunie le 11 octobre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°4 (DM 4) au Budget Principal, comme suit :

Dépense - fonctionnement :

739223.NA.01	fonds de péréquation ressources intercommunales	+ 2.200,00 €
62875.PERI.421	remboursement aux communes membres du groupement	- 2.200,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 26 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221020-22_10_20_07-DE

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER